

# Médias sociaux et identité numérique

**Pourquoi ne peut-on pas tout dire sur internet?**

VIE PRIVÉE

E-REPUTATION

DONNÉES PERSONNELLES

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

TWITTER FACEBOOK

PROFIL UTILISATEUR

RÉSEAUX SOCIAUX

MÉDIAS SOCIAUX

# Quelle netiquette sur le web 2.0?

Quésako????

**Le web 2.0 est une gigantesque plateforme collaborative où chaque internaute peut devenir acteur/auteur.**

Par exemple en réagissant par un commentaire sur un forum ou un blog

en participant à l'écriture d'un article sur l'encyclopédie Wikipédia

en créant son blog

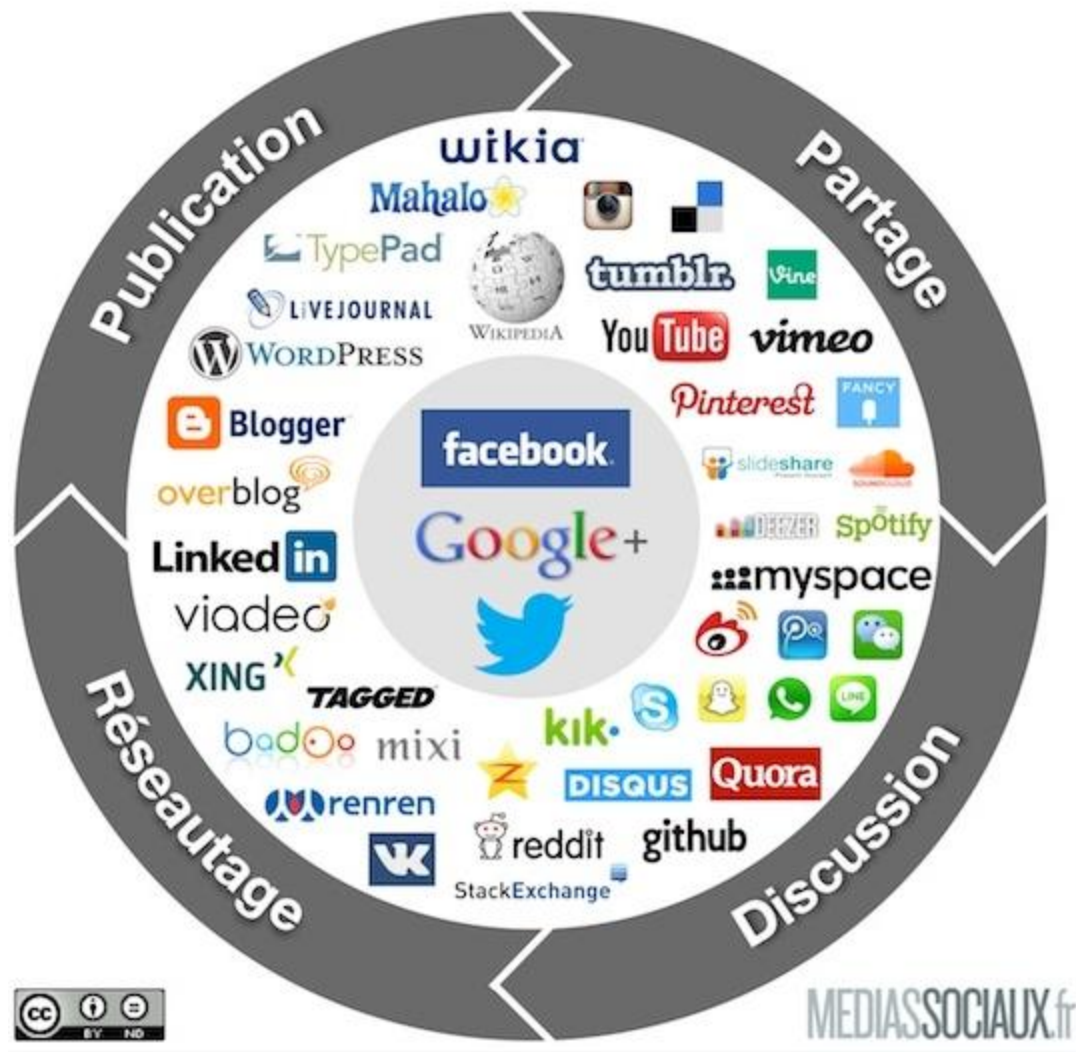
en se créant un profil sur Facebook ou Twitter

en déposant une vidéo sur youtube...

La **netiquette** est la charte de bonne conduite des acteurs de l'internet.

Puisqu'aujourd'hui, nous contribuons tous au web 2.0 en utilisant les outils de communication comme les **médias sociaux**.

# Panorama des médias sociaux 2013



MEDIASSOCIAUX.fr

Panorama des médias sociaux 2013

Par Fred Cavazza

## La convention internationale des droits de l'enfant (1989)

### Article 13

1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.
2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :
  - a) au respect des droits ou de la réputation d'autrui; ou
  - b) à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

Quand je publie, je réfléchis que j'en ai le droit

Mettre de l'information en ligne (*création de site web ou de blog, écriture de Commentaires sur son profil sur un site de réseautage social....*) engage la responsabilité éditoriale de celui qui écrit!!!!

# Voici quelques conseils-clés



## Conseils-clés pour profiter des réseaux sociaux



- **Se poser les mêmes questions que celles que vous vous poseriez dans la « vraie vie »**
- **Choisir ses amis**, se donner le droit d'en refuser, faire la différence entre un ami Facebook et un ami de classe
- **Garder la maîtrise des informations publiées sur internet** : la meilleure façon de se protéger c'est de faire attention à ce que l'on publie
- **Faire preuve d'une grande vigilance lors de votre inscription sur un réseau social** : donner le moins d'informations possibles ou ne dire que le strict nécessaire
- **Sécuriser son compte sur les réseaux sociaux** en apprenant à paramétrer son profil
- **Modérer vos propos**
- **Eviter de publier des photos qui pourraient se révéler gênantes** : un ami d'aujourd'hui n'est pas forcément un ami de demain
- **Ne pas publier sur Internet des contenus sur autrui** qui pourraient lui nuire
- **Vérifier régulièrement ce qui est publié vous concernant** sur Facebook et autres réseaux sociaux
- **Nom ou pseudo**, peser sa décision ?
- **Ne pas communiquer ses mots de passe** et veiller à ne pas en choisir de trop simples
- **Réfléchir aux modèles économiques des plateformes et services utilisés.** Est-ce vraiment gratuit ?  
Etre conscients que nos données personnelles ont de la valeur

Pour aller plus loin : [www.internetsanscrainte.fr](http://www.internetsanscrainte.fr) rubrique s'informer

Septembre 2010

## Un garçon me menace

"Je me suis fâchée contre un élève du collège. Il écrit désormais des choses désagréables sur moi. Il a même menacé de me frapper." Juliette

😊 **La morale de l'histoire :** Certains pensent que le Net est un défouloir.

😊 **En pratique :** Si tu en es victime, parles-en à un adulte. Demande d'abord à l'auteur des propos malveillants de les supprimer. S'il refuse, clique sur la petite croix bleue en face de la phrase afin de les signaler à Facebook. En dernier recours, la Cnil peut t'aider à en obtenir la suppression. Le "cyberharcèlement" est puni par la loi.

# Des pratiques aux sanctions, les cas les plus fréquents

**Propos injurieux**

**Cyberharcèlement**

**Cyberintimidation**

**Ce que dit la Loi**

# Quoi faire quand tu en es victime ?

<http://www.cnil.fr/vos-droits/plainte-en-ligne/>

<http://aidezmoisvp.ca/app/fr/>

<http://www.teljeunes.com>

ou

**NetEcoute 0820 200 000**

